

## Questions au Feuilleton

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongée de 12 minutes à compter de 13 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI NATIONALE DE 1986 SUR LES TRANSPORTS

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 28 janvier, de la motion de M. Crosbie: Que le projet de loi C-18, concernant les transports, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 2756).

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je crois qu'il me reste trois ou quatre minutes du temps de parole de mon discours d'hier. J'ai cru bon de revenir à la Chambre par politesse—pour faire endurer trois minutes de plus aux députés—et pour répondre à toute question éventuelle. J'ose espérer qu'il n'y en aura pas.

Permettez-moi simplement de résumer mes objections à ce projet de loi visant la déréglementation des transports. Je ne crois pas que les Canadiens souhaitent que le gouvernement contrôle toutes les facettes de leur vie. Je suis d'accord avec certains députés ministériels qui en ont dit autant. Cela dit, toutefois, je crois que les Canadiens ont besoin de lois bien faites et bien appliquées pour protéger leur santé et leur sécurité et qu'ils les jugent nécessaires. Ce projet de loi reproduit aveuglément le modèle américain de déréglementation, qui a donné des résultats scandaleux en matière de soins accordés aux personnes âgées dans les maisons de retraite et de santé et de sécurité en général. Si c'est ce que le gouvernement entend par la déréglementation, alors je ne crois pas que c'est ce que souhaitent les Canadiens.

Le déréglementation semble être une bonne idée sous certains rapports. Mais je n'en suis plus aussi sûr sur le chapitre de la sécurité des transports ferroviaires et aériens. Pourquoi les sociétés ferroviaires et aériennes se soustrairaient-elles à leurs responsabilités envers le public et les autorités publiques? Si nous laissons les grosses sociétés, les grandes banques et les sociétés ferroviaires et aériennes exercer leurs activités sans aucune forme de réglementation, elles trouveront de nouveaux moyens d'exploiter leurs employés et les consommateurs. C'est grâce aux règlements imposés par le gouvernement que les

Canadiens ont pu bénéficier de tarifs équitables dans des domaines comme le transport et les communications. Il se peut qu'à cause de la déréglementation entreprise par les conservateurs, les sociétés décident de ne desservir que les régions rentables et les consommateurs nantis.

Je trouve donc que cette mesure nuit à la concurrence, à la sécurité et à la qualité des services. J'affirme que cette mesure nuit à la concurrence parce que quelques sociétés se partageront la totalité, ou du moins la plus grande partie du marché. Deux compagnies aériennes contrôlent déjà 90 p. 100 du marché. Le projet de loi ne s'attaque pas au problème du manque de concurrence.

● (1140)

Deuxièmement, je trouve que cette mesure nuit à la sécurité. Il est facile de voir ce qui se passe lorsqu'on permet l'existence de gagnants et de perdants et qu'une ligne aérienne en acquiert une autre qui est sur le point de faire faillite. Cela entraîne une réduction des mesures de sécurité. J'ai déjà mentionné le cas de la compagnie Arrow Airlines à Terre-Neuve qui voulait réduire ses opérations de dégivrage pour économiser. Elle voulait surcharger ses appareils et c'est ce qu'elle a fait. Elle ne faisait pas non plus les inspections prévues. C'est un bon exemple de ce qui est arrivé aux États-Unis en matière de sécurité.

Dans mon discours hier, j'ai cité des passages d'articles publiés dans la revue *Time* et dans *Business Week* au sujet des problèmes relatifs à la sécurité aérienne aux États-Unis, où les contrôleurs du trafic aérien sont surchargés de travail. Il y a aussi bien des cas où un accident est évité de justesse. Les accidents sont presque inévitables.

Enfin, il y a le fait que cette mesure nuit à la qualité du service. Jusqu'ici, les Canadiens ont obtenu des services d'assez bonne qualité, mais si, pour des raisons purement idéologiques selon moi, le Canada suit aveuglément l'exemple des États-Unis en déréglementant l'industrie pour se tenir à la page, la qualité du service baissera. Le gouvernement doit se rappeler que le Canada est différent des États-Unis. Nous ne sommes pas le 51<sup>e</sup> État américain. Nous avons toujours eu des sociétés de la Couronne, de même que des lois qui ont assuré la sécurité et la qualité du service, de même que l'équité parmi les sociétés qui rivalisent pour se faire une clientèle chez les Canadiens ordinaires. Les Canadiens ne toléreront pas un régime où le gouvernement change de politique et suit aveuglément les Américains tout simplement pour arrondir la pelote de ses riches amis du monde des affaires. C'est ce que pensent les Canadiens. Et c'est pourquoi il va y avoir de l'opposition à ce projet de loi.

En conclusion, j'estime que c'est un projet de loi idéal à soumettre à un comité législatif chargé de tenir des audiences dans tout le Canada. Il a été question tout à l'heure d'envoyer un comité à New York et de faire étudier divers aspects du commerce extérieur par d'autres comités. Ce projet de loi traite d'une question qui touche vraiment les Canadiens dans leur vie quotidienne. Le gouvernement devrait autoriser un comité législatif à aller tenir des audiences dans tout le Canada sur ce projet de loi. S'il est aussi bon que le soutient le gouvernement, il n'y a rien à craindre des simples Canadiens.